



Séance du 14/10/2024

Délibération N°141024/02

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	37
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 14 octobre 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SEGOS**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, BARTHEZEME Patrick, BAUDOT Olivier,

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe,

Pouvoirs : POMIES Claude à BARRAILH-LAFARGUE Vincent
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne
SEBI Catherine à BOULIN Thierry,
BERDOULET Cédric à DUCONGE Joëlle
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe



Objet : Acquisition d'un ensemble de cabinets médicaux à la SCI 21 rue Carnot

Considérant que la communauté exerce la compétence relative à la mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire communautaire : élaboration d'études, construction et gestion du patrimoine immobilier relatif à cette compétence,

Considérant que la SCI 21 Carnot souhaite vendre les cabinets médicaux adjacents aux locaux de la Maison de Santé d'Aire sur l'Adour, propriété de la Communauté de communes,

Considérant que la maîtrise de ces lots de copropriété permettrait à la Communauté de communes de maîtriser l'ensemble des locaux de santé et d'assurer une gestion rationnelle de ceux-ci, que par ailleurs cela pourrait permettre une réorganisation des lieux et notamment un accès amélioré pour les personnes à mobilité réduite,

Vu l'avis des domaines du 29 février 2024 évaluant les biens objets de la transaction à 200 000€ assorti d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 220 000€,

Considérant l'accord de la SCI 21 Carnot pour un prix de vente à 220 000€,

M. le Président propose l'acquisition des lots de copropriété constituant une partie du pôle de santé d'Aire sur l'Adour et appartenant à la SCI 21 rue Carnot : soit le lot n°71 pour la parcelle CL 317 (206.38m²), le lot n°11 pour la parcelle CL 166 (54.34m²) et le lot n°1 pour la parcelle CL 318 (36.05m²), soit une surface totale de 297.77m² pour un montant de 220 000€ Cela constitue un ensemble de 6 cabinets avec salle d'attente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des lots lot n°71 pour la parcelle CL 317, le lot n°11 pour la parcelle CL 166 et le lot n°1 pour la parcelle CL 318 de la copropriété du pôle de santé à la SCI 21 rue Carnot pour un montant de 220 000 €.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.

IMPUTE les dépenses correspondantes sur le compte 2138.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

